

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022

VOTE DES TAXES

Vu le contexte actuel le conseil municipal a l'unanimité a choisi de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière concernant la part communale. A noter que les bases, quant à elles, subiront une augmentation automatique liée à l'évolution des valeurs locatives.

BUDGET PRIMITIF

Prudence et modération

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 697 117 € en fonctionnement, si les dépenses sont difficiles à maîtriser, au vu de l'inflation, les recettes ont une fâcheuse tendance à diminuer. Les aides aux associations sont maintenues en l'état.

La marge dégagée pour financer les investissements ne peut donc pas s'améliorer, les priorités en investissement ont été définies, les projets seront réalisés en fonction du niveau de subventions obtenues. L'enveloppe de dépenses d'équipement est plafonnée à 702 878 €.

La vente du terrain à la SPA en 2021, de la parcelle où se situe l'antenne à l'échangeur sont des ressources appréciables, mais non pérennes. Le recours (raisonné) à l'emprunt sera nécessaire, profitant de l'arrivée à échéance de certains prêts en cours.

Les opérations projetées ou à terminer en 2022 sont les suivantes :

- la rue du Puech d'Andan, pour laquelle nous avons eu quelques surprises.
- Square des Liquières
- Remplacement par des LED de l'éclairage public RD809
- La Place de l'Ormeau (sur 2022 et 2023)
- Feux sécuritaires à proximité de la nouvelle école
- Travaux cimetière, voirie, bâtiments...

Deux budgets annexes seront créés pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'espace culturel fin 2022 d'une part, et pour le lotissement proche de la nouvelle école, d'autre part.

Le compte administratif 2021 sera voté dès que les services de la Trésorerie seront en mesure de nous transmettre et de valider le compte de gestion définitif (avant fin juin).

REMPLACEMENT PERSONNEL :

Suite à la mise à disposition de notre comptable, le conseil a validé la création d'un poste d'adjoint administratif non permanent pour assurer son remplacement.

FEUX TRICOLORES :

Le conseil municipal a retenu l'entreprise SPIE pour l'installation de feux tricolores ave de la Brezegue.

QUESTIONS DIVERSES :

Pose Photovoltaïque sur le toit des logements communaux et sur une partie du multiservice : le conseil municipal a choisi de faire poser du matériel assemblé en France, plutôt que des panneaux venant de l'étranger.